

10, chemin Crane Mountain
Saint John (N.-B.) E2M 7T8

Adresse postale : C. P. 3032
Grand Bay-Westfield (N.-B.) E5K 4V3

Téléphone : 506-738-2014
Fax : 506-738-1207
Courriel : info@frsc.ca

DEMANDE D'UTILISATION TEMPORAIRE

<i>Pour usage interne seulement</i>	
Date de délivrance :	N° de dossier :
Type :	N° de reçu :
Frais : 250 \$	

Demandeur :			
Domicile :	Cell. :	Bureau :	Fax :
Adresse :			
Courriel :			
Propriétaire :			
Domicile :	Cell. :	Bureau :	Fax :
Adresse :			
N° d'identification de la parcelle (NID) :		N° de compte du bien (NCB) :	
Lieu :			
Comté :	DSL/Municipalité :		
Superficie du terrain (en hectares)			

Utilisation actuelle du terrain

Nom du règlement de zonage :
Renseignements sur l'utilisation actuelle du terrain (type d'utilisation, taille de l'exploitation, précisions) :

Utilisation projetée du terrain

Renseignements sur l'utilisation projetée du terrain (type d'utilisation, taille de l'exploitation, précisions) :

Dates

Date de début de l'utilisation projetée:

(Veillez noter qu'un permis temporaire dans le cadre du règlement de zonage approprié peut être délivré pour une période pouvant aller jusqu'à une année.)

Autres renseignements requis

Rapport environnemental/Étude EIE	
Permis d'accès	
Permis de marge de retrait	
Approbation de système septique /Enlèvement des déchets	
Plan du site	
Lettre pour agir à titre de mandataire	
Autres renseignements pouvant être requis par l'agent de développement, l'inspecteur ou le planificateur en bâtiment	

Pièces jointes *(lettres, notes, cartes, etc.)*

Remarque : L'information reçue au sujet de cette demande pourrait être incluse dans le rapport que fera le personnel au Comité de révision et de rajustement.

Un exemplaire du rapport assorti de recommandations faites par le personnel sera envoyé par messagerie au demandeur, au propriétaire du bien, aux propriétaires des terrains adjacents et au comité consultatif du district de services locaux. Il y sera indiqué l'heure, le lieu et la date à laquelle la demande sera entendue par le Comité de révision et de rajustement de l'aménagement (CRRA).

Les demandes de renseignements dûment remplies et reçues avant la date limite seront étudiées par le CRRA à sa prochaine réunion ordinaire.

Demandeur

Date